

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020 à 20H15

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PUYGRENIER Pierre-Louis, DAVID Pierre, POURCHET Roland, BAUDUFFE Sylvette, BERINGS Ludgerus, LABONNE Jean-Louis, BURGNET Michel, BRAULT Jean, POURRE Jacky

Absents excusés : DAUVERGNE Pascal, PIERRE FRANCOIS Emmanuel

Pouvoirs : DAUVERGNE Pascal à BAUDUFFE Sylvette – PIERRE FRANCOIS Emmanuel à BRAULT Jean.

Monsieur Michel BURGNET est désigné secrétaire de séance.

1/ Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Mise en place du bureau électoral :

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre-Louis PUYGRENIER, le Maire.

Michel BURGNET est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Jacky POURRE et Jean-Louis LABONNE, et les 2 conseillers municipaux les plus âgés, à savoir Pierre DAVID et Jean BRAULT.

Mode de scrutin :

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. De ce fait, Ludgerus BERINGS ne pourra pas participer à cette élection.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants pour la commune de Ségur-le-Château.

Déroulement du scrutin :

Le Maire invite à procéder à l'**élection du délégué** au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de vote sont dépouillés par les 4 assesseurs.

Candidat au poste de délégué : Pierre-Louis PUYGRENIER

Votants : 8

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 8

Majorité absolue : 5

=> Pierre-Louis PUYGRENIER obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que délégué et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire invite maintenant le conseil à procéder à **l'élection de 3 suppléants**.

Candidats aux postes de suppléants :

BRAULT Jean – POURCHET Roland – LABONNE Jean-Louis

Votants : 8

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 8

Majorité absolue : 5

- ⇒ Jean BRAULT obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Roland POURCHET obtient 8 voix, est proclamée élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Jean-Louis LABONNE obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire, le secrétaire et les membres du bureau sont invités à lire et à signer le procès verbal avant transmission des résultats.

La séance est suspendue le temps d'acheminer le procès verbal à la gendarmerie d'Uzerche.

2/ Présentation et vote du BP 2020 : budget principal et budget annexe d'assainissement

Budget Principal

Section de fonctionnement

* **Recettes** : Recettes réelles = 194 348.00 €
Report excédentaire de fonctionnement = 92 751.29 €
Total = 287 099.29 €

* **Dépenses** : **287 099.29 €** avec un virement de 77 543.29 € en recettes d'investissement.

Section d'investissement

* **Recettes** : 151 447.43 € avec un virement de 49 589.40 € de fonctionnement
Soit un **total 145 709.69 €**.

* **Dépenses** : 96 120.29 € + un déficit antérieur de 25 909.40 € + RAR de 23 680.00 €
Soit un **total de 145 709.69 €**.

Budget annexe assainissement

Section de fonctionnement

* **Recettes et dépenses** : 36 010.14 €

Section d'investissement

* **Recettes** : 102 633.02 € avec un virement de 29 765.86 € de fonctionnement
Soit un **total 132 398.88 €**.

* **Dépenses** : 26 720.14 € + un déficit antérieur de 105 678.74 €
Soit un **total de 132 398.88 €**.

3/ Proposition des membres pour la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de dresser une liste de vingt-quatre contribuables parmi lesquels six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par les Services des Finances Publiques. Le Maire propose la liste suivante :

TITULAIRES :

TAMEN Jean
GRANGER Marie-Christine
MAZAUDOUX Bernard
BOISSEUIL Marc
CHAUFFAILLE Franck
VIGNAL Philippe
BORDES Michel
VERSPIEREN Astrid
DAUVERGNE Pascal
BURGUET Michel
BAUDUFFE Sylvette
PIERRE FRANCOIS Emmanuel

SUPPLEANTS :

PION Etienne
EYMERIE Jean-Claude
MASSIAS Bernard
ROUGIER Serge
DAVID Richard
PAUPE Bernard
PORCHER Roméo
DAVID Pierre
POURCHET Roland
POURRE Jacky
LABONNE Jean-Louis
BRAULT Jean

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste suivante.

4/ Proposition des membres pour la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix a institué une Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID). Cette commission se substitue aux Commissions communales des Impôts Directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Le Maire propose de soumettre la désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant pour siéger à cette commission, à savoir :

VIGNAL Philippe, en tant que titulaire

PIERRE FRANCOIS Emmanuel, en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette désignation.

5/ Désignation des membres pour la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire informe que dans chaque commune, est instituée une commission de contrôle compétente pour exercer un contrôle à posteriori des décisions du Maire, en matière d'inscription et de radiation sur els listes électorales. Cette commission de contrôle est composée :

=> d'un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission

=> d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet,

=> d'un délégué du Tribunal désigné par le tribunal judiciaire.

Il convient donc de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant, pris dans l'ordre du tableau, pour participer aux travaux de la commission, à savoir :

BERINGS Ludgerus, en tant que titulaire

LABONNE Jean-Louis, en tant que suppléant.

D'autre part, le conseil propose PION Dominique (délégué actuel), en tant que délégué de l'administration, GRANGER Marie-Christine et MATHEY Estelle en tants que suppléantes.

Le conseil propose DARNAC Jeannine (déléguée actuelle), en tant que délégué du Tribunal, PION Eliane et PAUPE Bernard en tant que suppléants.

6/ Désignation des délégués à Pays d'Art et d'Histoire

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est labellisée au titre des Villes et Pays d'art et d'histoire par le ministère de la culture et qu'il convient de désigner au sein du conseil, un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale. Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de désigner :

- Titulaire : Jean-Pierre DAVID
- Suppléant : Pierre-Louis PUYGRENIER

7/ Mesures exceptionnelles liées au covid-19 en matière d'occupation du domaine public

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé avec les propriétaires des restaurants des conventions d'occupation du domaine public, pour l'occupation du domaine public à titre de terrasse pour leurs restaurants et que cette occupation donne lieu au versement d'une redevance annuelle à la commune. En raison de la crise sanitaire, les activités des restaurants sur le domaine public ont été fortement limitées, voire empêchées pendant plusieurs mois, mettant ainsi les restaurants en difficulté financière.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose exceptionnellement pour cette année d'exonérer totalement les 2 restaurants, à savoir : le P'TIT BAR et la PART DES ANGES, de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette mesure.

8/ Approbation convention de mise à disposition de services entre la communauté de communes et la commune

La Communauté de Communes a signé avec chacune de ses communes membres une convention de mise à disposition des services ascendantes et descendante pour intervenir dans différents domaines : voirie, espaces verts, bâtiments, entretien, police municipale, école intercommunale de Musique et de Danse, cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2019, et il convient de la renouveler pour deux ans (2020 – 2021).

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce renouvellement de convention.

9/ Achat d'équipements pour l'archivage

Le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin pour la commune d'acquérir des équipements pour aménager une pièce de la mairie dédiée à l'archivage. Il propose donc d'acheter du rayonnage pour disposer toutes les archives communales et présente au conseil municipal un devis de l'entreprise SEMIO pour un montant HT de 1 715.46 €.

Le conseil approuve à l'unanimité cet achat.

10/ Questions diverses

- Jean BRAULT signale l'absence de parking handicapé sur la place du champ de foire, l'absence de signalisation concernant les parkings, les toilettes publiques et souligne la question du stationnement dans le bourg et la dangerosité du stationnement au carrefour de la Place des Claux.
- Jean-Louis LABONNE signale un problème d'évacuation d'eau sur le sentier pédestre, près de la lagune, présence de trous d'eau, captage à refaire, des travaux sont à prévoir. Il signale également des souches d'arbres morts (appartenant à M. BOSEMS) qui risquent de tomber sur la Route de Pompadour.
- Le public présent lors de cette séance signale des problèmes d'incivilités des touristes à l'égard des habitants de la commune.

La séance est levée à 00H15.